

MEMOIRE DE REPONSE AU PROCES-VERBAL DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

le 26 juillet 2021

Enquête publique du projet photovoltaïque de Plichancourt

Arrêté de Monsieur le Préfet de la Marne n°2021-EP-75-IC du 12 mai 2021

Commissaire enquêteur: Jean-Claude BONNET

Adresse du siège social : 9 Croisée des Lys, 68300 Saint-Louis • SIRET : 883 533 911 00011

Les observations du public :

1-observation de Monsieur le maire de Plichancourt

Dans le projet, l'accès au site se fait par un chemin appartenant à l'Association foncière de Reims la Brulée se situant sur cette commune. Il serait nécessaire d'en informer très rapidement le président de l'AF de Reims la Brulée.

Monsieur le Maire signale qu'il existe un autre chemin au nord du site appartenant par contre à l'AF de Plichancourt, donc situé sur le territoire de la commune.

Réponse du maître d'ouvrage

Un accord a été trouvé avec l'AF de Reims-la-Brûlée, il est annexé au présent document (voir annexe 1).

2-observation de Monsieur Heurpé 1er adjoint de la commune de Plichancourt

Monsieur Heurpé pose la question de l'entretien du site en cours d'exploitation.

Cet entretien pourrait se faire mécaniquement par l'usage de débroussailleuses, ce qui pourrait peut-être poser un problème en raison de la hauteur de 50 cm la plus basse des panneaux.

Autre solution possible ,le robot.

Le dossier parle également de mettre des moutons, ce qui demanderait des visites fréquentes (apport d'eau, construction d'un abri).

Le maître d'ouvrage peut-il apporter des précisions à ce sujet ?

Réponse du maître d'ouvrage

Les espaces sous les panneaux seront entretenus soit par un pâturage ovin, soit par un entretien mécanique (tonte, fauche) afin d'éviter le recours à des produits phytosanitaires.

Le point le plus bas des panneaux solaires est à 50 cm minimum du sol ce qui rend possible un entretien mécanique, notamment avec recours à un robot broyeur aux dimensions adaptées ou d'une débroussailleuse portative.

Dans le cas de la mise en place d'un pâturage ovin, la hauteur sous panneaux pourra être rehaussée si nécessaire.

La faisabilité de cette option de maintenance n'est pas encore avérée (présence d'un éleveur intéressé dans la zone à qualifier). Aussi le cas échéant les modalités



techniques, notamment la fréquence des visites ainsi que les infrastructures nécessaires (abreuvoirs, abris) devront être définies avec l'exploitant retenu.

Observation jointe au registre et reçue par mail, de Monsieur Gérard Rollin de la société Colas France

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans la Marne.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Réponse du maître d'ouvrage

Nous remercions M. Rollin et la société Colas France pour ce commentaire.

Boulogne-Billancourt, le 26 juillet 2021,

Etienne TRICHARD

Directeur général de la société Kronos IB Vogt 14 SAS